GD Biotech AGRI-AGRO SOLUTIONS	Engagement de confidentialité	Version 1.0
GDB_FORM_75	SMQ	03/02/2025
Rédaction :	Vérification :	Approbation :
K. LE ROUX	C. AUDEBERT	C. AUDEBERT

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Entre les soussignés :

Plateforme de génotypage GD Scan, de la société GD Biotech immatriculée au RCS de Douai 831 475 819, n° SIRET 83147581900015, ayant son siège social à 3595 route de Tournai 59500 DOUAI, représenté par :

• Nom: Fonction:

dûment habilité à l'effet des présentes, ci-après dénommée « le Laboratoire »,

ET

Nom du salarié:
Fonction :

ci-après dénommé « le Salarié »,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le présent engagement a pour objet de protéger la confidentialité des informations sensibles auxquelles le Salarié, bien qu'il ne soit pas directement impliqué dans les activités du Laboratoire, pourrait avoir accès en raison de sa présence physique dans les locaux du Laboratoire.

Article 2 - Informations confidentielles

Sont considérées comme confidentielles toutes les informations de nature scientifique, technique, industrielle, commerciale, ou relative aux méthodes de travail, procédés, résultats de recherche, équipements, échantillons ou données que le Salarié pourrait voir, entendre ou observer dans les locaux du Laboratoire. Ces informations peuvent être sous forme verbale, écrite, électronique ou tout autre support.

Article 3 - Engagement du Salarié

Le Salarié s'engage à :

- 1. Ne divulguer aucune des informations confidentielles auxquelles il pourrait être exposé dans le cadre de son accès physique au Laboratoire.
- 2. Ne pas utiliser les informations confidentielles pour un usage personnel ou pour le compte de tiers, de quelque manière que ce soit.

GD Biotech AGRI-AGRO SOLUTIONS	Engagement de confidentialité	Version 1.0
GDB_FORM_75	SMQ	03/02/2025
Rédaction :	Vérification :	Approbation :
K. LE ROUX	C. AUDEBERT	C. AUDEBERT

- 3. Respecter toutes les consignes de sécurité, d'accès et de confidentialité en vigueur dans le Laboratoire, y compris l'interdiction de photographier, filmer ou enregistrer des données.
- 4. Informer immédiatement le Laboratoire de toute fuite, divulgation ou perte accidentelle d'informations confidentielles dont il pourrait avoir connaissance.

Article 4 - Durée

Le présent engagement est valable pendant toute la durée de l'accès du Salarié aux locaux du Laboratoire et perdure pendant une période de **5 ans** après la fin de cet accès.

Article 5 - Sanctions

Tout manquement aux obligations de confidentialité pourra entraîner des mesures disciplinaires à l'encontre du Salarié et engager sa responsabilité civile et/ou pénale en cas de préjudice causé au Laboratoire.

Article 6 - Retour des documents et matériels

À la fin de son accès au Laboratoire, le Salarié s'engage à restituer tout document, support ou matériel contenant des informations confidentielles dont il pourrait disposer, sans en conserver de copie.

Article 7 – Juridiction compétente

Nom du représentant du Laboratoire :

En cas de litige relatif à l'application ou à l'interprétation du présent engagement, les parties conviennent de soumettre ce différend à la compétence exclusive des tribunaux de Douai.

competence de co				
Fait à Douai, le (date) :				
En deux exemplaires originaux,				
Nom du salarié :	Signature:			

Signature: